

Qu'est-ce qui ne tourne pas rond à l'OMP?

Depuis la création de l'Office Médico-Pédagogique (OMP), la SPG a dénoncé les manques de la structure mise en place. La direction générale (DGMOP) reste distante des collaborateurs, les directeurs en scolarité spécialisée et de l'intégration scolaire des élèves (DSSI) ne s'occupent plus des enseignants pour concentrer leur activité sur les élèves, les deux directeurs opérationnels ne peuvent pas assurer le suivi de proximité. La colère gronde depuis longtemps et elle peine à se faire entendre!

Les prises de position, tant de la SPG que de l'Assemblée du personnel dénoncent clairement les dysfonctionnements. Et pourtant, rien ne bouge! Si l'on reprend les points de la résolution de l'Assemblée générale ordinaire de juin 2012, on constate qu'une année après, on pourrait la revoter telle quelle! Malgré les discussions, les alertes des syndicats et de la commission du personnel, la concertation entre la DGOMP et la SPG reste faible et irrégulière. La communication par conséquent est défailante. Les dossiers n'avancent pas: le problème du remplacement des responsables des centres médico-pédagogiques (CMP) n'a pas avancé d'un iota, ce qui ne laisse rien augurer de bon quant à l'extension du modèle aux regroupements de classes spécialisées. Alors que les discussions vont bon train avec la direction générale de l'enseignement primaire, rien n'a été discuté sur l'adaptation de l'horaire à l'OMP pour la rentrée 2014. Or, le problème est plus complexe, puisque dans une même classe certains élèves auront l'école le mercredi matin et d'autres pas, sans parler de l'application de la loi dans les structures de l'OMP et leurs différents fonctionnements. Le problème du soutien hiérarchique de proximité reste lancinant. Ce n'est pas le rôle des DSSI, les deux directeurs opérationnels n'y suffisent pas, la preuve en est faite maintenant; les liens avec les directeurs d'établissement ne sont toujours pas clarifiés, aucune discussion à ce sujet avec personne. Les collègues bricolent dans les écoles, parce que c'est le seul moyen de survivre face aux exigences de la profession. On appelle cela l'intelligence au travail!

Pour ajouter au malaise général, la direction prend des initiatives sans aucune concertation avec les associations professionnelles. Ces décisions apparaissent comme vexatoires! Depuis toujours, les CMP et regroupements de classes font le bilan de l'année en cours et s'organisent autour d'un projet pour l'année d'après lors d'une séance fin juin pendant laquelle les élèves sont libérés dans les CMP ou les enseignants remplacés dans les classes des regroupements. Cette année, la direction a décidé que cela ne serait plus possible, sous prétexte qu'il n'est plus acceptable que les élèves aient des jours de congés en dehors des vacances scolaires et probablement parce que les remplacements coûtent trop chers! Par contre, la DGOMP n'hésite pas à convoquer les collaborateurs sur horaire scolaire pour des séances dont on peu raisonnablement douter de l'utilité. Cette séance d'organisation de fin d'année scolaire est essentielle pour le bon fonctionnement des structures de l'OMP. De plus, le conseiller d'Etat a refusé que le principe d'une convocation pour une séance la première semaine des vacances d'été soit inscrit dans le règlement du statut du corps enseignant. La DGOMP n'en a cure et contourne la volonté du magistrat par voie de directive. C'est clairement un manque de reconnaissance du travail accompli par les collègues et de l'importance que tout le monde attache à cette séance de fin d'année pour améliorer les collaborations au service des élèves. Enfin, cette directive, ventilée sous forme d'une note de service, arrive très tard dans l'année, à un moment où les collègues ont déjà prévu leurs vacances (réservation, billet d'avion, etc.). Ce n'est sans doute pas le point le plus important de la polémique, mais cela ne fait qu'ajouter à l'exaspération des collègues face à ce genre de dysfonctionnements. La SPG, avec la commission du personnel, a vivement réagi, cela a occasionné une rencontre spéciale avec la DGOMP. Deux séances

sont encore prévues entre la DGOMP et la SPG d'ici la fin de l'année, ce point sera sûrement repris à l'ordre du jour. Espérons que la DGOMP entende enfin le ras-le-bol des collaborateurs.